

**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires, à savoir:**

- 171 650 francs à titre de subvention à l'association La Boîte à boulot;
- 40 350 francs à titre de frais de mandat pour le réseau Interface Entreprises (géré conjointement par le Département de la solidarité et de l'emploi et celui de l'instruction publique).

**Soit au total 212 00 francs, en vue de la création, dès le 1er septembre 2009, d'une Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture.**

### **Rapport de Mme Sandrine Burger**

La PR a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2009. La commission s'est réunie les jeudis 23 avril, 7, 14 et 28 mai, sous la présidence de Mme Martine Sumi. Les notes de séance ont été prises par Mme Marta Wesolowska, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

#### **Séance du jeudi 23 avril 2009**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Mmes Simone Irminger, directrice adjointe et Lysiane Rogivue, travailleuse sociale hors murs ainsi que MM. Sami Kanaan, directeur et Claudio Deuel, délégué à la jeunesse.*

Monsieur Tornare commence par rappeler que les montants de la PR ne portent que sur quatre mois et qu'il faudra donc en rediscuter lors du vote du budget 2010 si l'on désire pérenniser le projet.

Il souligne également qu'il ne s'agit nullement d'un doublon avec l'Etat puisque la PR s'inscrit clairement dans un dispositif cantonal qui laisse une marge de manoeuvre aux communes. Marge de manoeuvre d'autant plus importante au vu de l'urgence du besoin d'action en faveur de cette tranche de la population (les jeunes en ruptures) déjà très fragilisée et première victime en ces temps de crise.

Les questions des commissaires ont soulevé plusieurs points dont :

#### **1. Le rôle d'Interface Entreprise**

M. Deuel explique aux commissaires qu'Interface Entreprise est liée par un mandat de prestation annuel. Si les résultats ne suivent pas, le Conseil municipal pourra le sanctionner en ne votant pas la subvention. Mais il ajoute que le travail d'Interface Entreprise est essentiel car complémentaire à celui des travailleurs sociaux (TS). Ces derniers n'ont, en effet, ni les compétences, ni le carnet d'adresses nécessaire pour aller démarcher les entreprises privées ou semi-privées afin de trouver des places de stage. Car il ne faut pas oublier qu'à terme, l'objectif est une insertion professionnelle des jeunes.

M. Deuel précise encore qu'Interface Entreprise déléguera un de ses collaborateurs qui viendra travailler au sein de l'antenne Via (nom de l'antenne d'insertion) afin de collaborer directement avec les TS et d'y amener son carnet d'adresses. A ce propos, Mme Irminger précise qu'à terme, le but est de pouvoir se passer d'Interface Entreprise.

## 2. Coordination entre le projet Via et celui du bateau lavoir

M. Deuel confirme que ces deux projets peuvent en effet être liés. Il rappelle que la construction du bateau lavoir a enfin commencé et que si tout se passe bien, il devrait arriver à son quai d'amarrage en novembre de cette année et être mis en exploitation en avril 2010. Il relève cependant que les frais d'exploitations n'ont pas encore été votés, une proposition devra être présentée au Conseil municipal pour cela.

M. Deuel précise encore qu'il faut bien se rendre compte que le bateau n'est pas très grand et ne représentera, à terme, pas plus que deux places de stage alors que l'antenne devrait en proposer entre 40 et 60. Le bateau reste donc un élément parmi d'autres.

## 3. Nombre de jeunes et évolution des stages

M. Deuel estime, en Ville de Genève, à 500 le nombre de jeunes concernés. Mais pour des questions budgétaires, l'antenne ne pourra prendre en charge que 40 à 60 jeunes environ.

Il précise aussi que les stages doivent être vus comme une courbe ascendante où les jeunes évolueront par pallier. Si, au départ, il faudra leur apprendre des choses aussi basiques que le respect d'un horaire ou le travail en groupe, le but ultime est clairement que ces jeunes puissent, à leur sortie, trouver une place d'apprentissage. Il faudra donc bien veiller à ne pas faire de ces jeunes des stagiaires professionnels!

## 4. La problématique de genre

En tant que travailleuse sociale hors murs (TSHM), Mme Rogivue explique que si les portes sont ouvertes à tout le monde, c'est un fait que sur le terrain, le travail se fait d'avantage avec les garçons qui sont en bandes que les filles. Elle avoue d'ailleurs qu'elle n'a pas vraiment d'explication à cela.

Mme Irminger précise que la problématique de genre sera bien prise en compte. Elle souligne d'ailleurs que l'équipe des TSHM est mixte et que les places de stage devront être diversifiées afin de convenir autant aux filles qu'aux garçons.

## 5. Situations familiales et problèmes culturels

Toutes les personnes auditionnées ont soulevé l'importance de tenir compte de la situation familiale des jeunes qui seront suivis car l'entourage peut jouer un rôle clé dans leur évolution. Actuellement, les travailleurs sociaux en sont déjà conscients, mais n'ont pas toujours les moyens ou le temps de s'y attarder. Or, avec l'antenne, ils pourront d'avantage suivre chaque jeune de manière individuelle et prendre contact avec la famille si le besoin s'en fait ressentir.

Mme Irminger précise que si des problèmes de communication se poseront avec des familles qui ne parlent pas le français, l'antenne pourra soit faire appel à des collaborateurs du département plurilingues ou éventuellement aux services de traduction de la Croix-Rouge.

**Séance du jeudi 7 mai 2009**

*Audition de Mme Mathilde Captyn, présidente de la Boîte à Boulot, ainsi que Mmes Géraldine Gilliland et Claudia Tufo Drammeh, employées.*

Au travers d'une projection PowerPoint (voir en annexe), Mmes Captyn, Gilliland et Tufo Drammeh ont commencé par présenter La Boîte à Boulot (BàB), association constituée le 27 mai 2003 suite au constat qu'il manquait sur Genève une structure facilitant la recherche de petits boulots pour les jeunes. Inaugurée le 7 novembre de la même année, la BàB s'est peu à peu renforcée et développée jusqu'à fêter l'an dernier ses 5 ans d'existence avec un bilan positif de 3 postes fixes, 3386 jeunes inscrits et pas moins de 180 clients (fidèles) qui ont fait appel à elle.

Si, dès le départ, les buts de l'association étaient clairs: sensibiliser et favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail, promouvoir l'égalité des chances et identifier les jeunes en situation de rupture socio-économique; une tension inattendue s'est très vite manifestée entre deux catégories de jeune: ceux ayant besoin d'un petit job pour un peu d'argent de poche et ceux, plus fragiles, qui nécessitent un suivi plus sérieux.

Cette « division » s'est retrouvée dans l'étude sociologique qu'a menée la BàB sur son public en 2007 (cf PowerPoint annexé) et qui a démontré que 20% des jeunes font appel à elle non pas pour un « coup de pouce », mais véritablement pour subvenir à leurs besoins du quotidien. La BàB n'ayant ni les moyens de gérer ces jeunes en rupture ni de faire de l'intégration professionnelle, ses membres cherchent à orienter les jeunes vers des structures plus appropriées. Mais force leur est de constater qu'une large majorité d'entre eux finit par revenir.

Il y a un manque et c'est justement ce dernier que la BàB veut combler au travers du projet Via et grâce aux moyens fournis par la PR. Dès que le texte sera voté, la BàB pourra réaménager ses anciens locaux et engager le personnel nécessaire afin d'agir au plus vite. La confiance des jeunes, la BàB l'a déjà obtenue au court des années, ils lui font confiance, ce qui manque est donc bien les moyens.

Les questions des commissaires ont soulevé plusieurs points dont :

#### 1. Les clients de la BàB

Mme Tufo Drammeh explique que la BàB compte environ 180 clients et qu'il s'agit principalement de la Délégation à la jeunesse, de quelques autres services de la Ville, de diverses associations, mais aussi de particuliers, certes peu nombreux mais très fidèles.

Mme Gilliland précise que la BàB est fière d'avoir un taux de satisfaction qui se monte à 90%, ce qui explique aussi la fidélité des clients.

A relever que la BàB se distingue d'une agence d'intérim par la particularité de la niche qu'elle occupe, soit celle de petits boulots non qualifiés qui ne rapportent presque rien.

#### 2. Distinction BàB et projet Via

Grâce à la création de l'antenne Via, la BàB va pouvoir se concentrer sur son activité de recherche de petits boulots pour des jeunes qui vont bien et rediriger sur Via ceux nécessitant un suivi plus serré. L'antenne Via ira au-delà du simple dépannage en proposant un véritable projet de vie, une expérience qualifiante à travers toute une série de stages progressifs.

#### 3. Le rôle d'Interface Entreprise

Projet évolutif à long terme, Via proposera toute une série de stages aux jeunes dont les derniers se dérouleront au sein d'entreprises privés ou semi-privées. Or cela nécessite tout un démarchage que la BâB ne maîtrise pas, contrairement à Interface Entreprise qui possède non seulement un très large carnet d'adresses, mais sait aussi utiliser le langage patronal.

#### 4. La question de genre

Mme Captyn rappelle que l'égalité des chances est un des objectifs de la BâB. Mais l'expérience du terrain démontre que les garçons tendent à plus facilement solliciter l'aide tant des TSHM que de la BâB et, surtout, de manière plus urgente. Il semblerait que les filles aient plus de ressources, un meilleur réseau et se débrouillent ainsi mieux par elles même.

#### 5. La différence entre « Via » et le projet « Transit »

Mme Gilliland explique que Via sera une véritable expérience qualifiante et revalorisante. Qu'en ce sens elle va plus loin que Transit et, surtout, n'est pas limitée dans le temps. Si un jeune a besoin de plus de temps, on le lui accordera, l'important ayant d'avoir un projet d'intégration professionnel et d'y parvenir (chacun à son rythme) afin de devenir indépendant.

### **Séance du jeudi 14 mai 2009**

*Audition de M. Patrick Schmied, directeur général de l'Office cantonal de l'emploi (OCE)*

M. Schmied commence par expliquer que la nouvelle loi sur le chômage comprend une marge de manoeuvre pour les communes sans pour autant préciser leur rôle exact. C'est ainsi que la plupart des grandes communes agissent, mais souvent de manière très diverse. C'est ainsi que le Grand-Saconnex et Versoix disposent de club-emploi, les Trois-Chênes une permanence juridique et que Vernier a mis en place une Arcade emploi, dispositif assez élaboré.

Concernant la situation actuelle, M. Schmied annonce qu'à la fin mars 2009, Genève comptait 14 000 chômeurs dont 8000 en Ville, ce qui représente une augmentation de 2000 personnes en six mois. Comme à chaque cycle d'augmentation du chômage, les jeunes sont les premiers touchés et représentent 10% du total. Parmi ceux-ci, environ 400 sont sans formation. Une agence spécialisée s'occupe de leurs dossiers et les envoie dans les SEMO (semestre de motivation) afin qu'ils aient le déclic pour se motiver à entreprendre ensuite une qualification (souvent un CFC), ce qui est leur meilleure chance pour s'en sortir.

Concernant la PR-686, M. Schmied salue cette initiative de la Ville qui comprend de nombreux points positifs à ses yeux. Il souligne notamment le fait d'avoir fait appel à Interface Entreprise qui est l'un des meilleurs dans son domaine. En effet, non seulement ils ont un carnet d'adresses important, mais, surtout, ils ont des liens de fidélité avec les entreprises, ce qui est un véritable atout en ces temps difficiles.

M. Schmied relève aussi l'importance de bien accompagner les jeunes dans la « jungle » administrative, la gradation des stages où il sera important de veiller à ne pas être trop dogmatique car, avec cette catégorie de la population, le plus efficace reste le traitement individuel. Mais, surtout, il faut bien rester conscient que ces jeunes sont pour la plupart majeurs et en tant que tel, restent libres de tout refuser...

Les questions soulevées par les commissaires ont notamment porté sur :

### 1. Le financement des SEMO

M. Schmied explique que c'est l'assurance chômage qui finance les SEMO. Cette dernière dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget de mesures qui comprend les formations, mais aussi les SEMO. L'OCE est ainsi le plus grand pourvoyeur de formations professionnelles du canton. Mais il faut bien garder à l'esprit que celles-ci sont limitées dans le temps et qu'il s'agit d'avantage de compléments de formation et non de requalification.

### 2. jeunes@work

M. Schmied répond que cette mesure n'a aucun rapport avec la PR 686 car son public cible est celui des jeunes diplômés qui, malgré leur formation, rencontrent également des problèmes pour entrer sur le marché du travail.

### 3. Le salaire des jeunes placés en stage

M. Schmied précise que fixer un salaire pour des jeunes en stage relève d'un calcul toujours délicat. Certes, il faut les rémunérer question de les motiver, mais il ne faut pas non plus que ce revenu devienne une incitation à se conforter dans cette situation puisque le but reste l'autonomie du jeune. Sans oublier qu'il faut se situer à un juste milieu entre le salaire d'un apprenti, les bourses d'études et les aides sociales...

*Audition de Mme Eliane Babel-Guérin, directrice générale de la Croix-Rouge genevoise et de M. Pascal Bonzon, responsable SEMO.*

Mme Babel-Guérin explique que la Croix-Rouge proposait des stages pour réinsérer les jeunes depuis longtemps. Quand le canton a mis les SEMO sur pied, la Croix-Rouge a logiquement fait partie du projet. Mais comme elle a été la première et qu'elle même était en pleine réorganisation, cela a mis un peu de temps.

Dans un premier temps, le SEMO de la Croix-Rouge a essentiellement consisté en une remise à niveau scolaire et une série de stages. Les responsables se rendant compte que cela ne suffisait pas, des ateliers ont également été mis sur pied.

M. Bonzon continue en rappelant que le but est que les jeunes trouvent un apprentissage. Pour parvenir à cela, le SEMO est divisé en cinq ateliers, trois plutôt généralistes :

- l'atelier ABC : bureautique, édition de cartes de visite, de voeux ou petites affichettes.
- L'atelier multimédia : travail sur l'image de soi à travers le montage vidéo
- l'atelier expression et santé : prise de parole en public, lecture, apprentissage de textes littéraires par coeur, mais aussi prévention santé et hygiène.

Et deux ateliers professionnels supervisés par des maîtres socio-professionnels:

- menuiserie : activité sur bois
- cuisine : comprenant non seulement des cours de cuisine, mais aussi le service, les rapports à la clientèle et des conseils en nutrition.

En parallèle ont lieu deux ateliers transversaux :

- remise à niveau en français, mathématiques, langues
- orientation-insertion qui consiste en l'écriture de CV, lettres de motivation et

## recherche de places d'apprentissage

Mme Babel-Guérin précise qu'une étape difficile mais cruciale consiste à ce que le jeune fasse le deuil de son ambition. Il doit être capable d'élaborer un projet réaliste afin de se lancer avec succès dans ce processus qui fera de lui quelqu'un d'employable.

Niveau chiffres, Mme Babel-Guérin avoue que 40% des jeunes ne terminent pas le SEMO. Parmi les 60% qui en viennent à bout, 70 à 75% d'entre eux trouvent un apprentissage tout de suite à la sortie.

Le taux de 40% d'échec préoccupant beaucoup les responsables de la Croix-Rouge, deux nouvelles structures ont été montées afin de pouvoir travailler quand même avec ces jeunes. Il s'agit de serres dans lesquelles les jeunes cultivent des fruits et des légumes ainsi que le restaurant du Solferino.

Les questions des commissaires ont apporté les précisions suivantes :

- pour participer au SEMO, les jeunes doivent être inscrits au chômage;
- le SEMO de la Croix-Rouge dispose de 57 postes, soit 120 à 130 jeunes par année
- la durée du SEMO est de 6 mois
- en principe il en est de même pour les serres et le Solferino mais des exception de reconduite du SEMO existent dans ce cadre
- parmi les 40% d'échec, les responsables relèvent qu'il y a souvent des problématiques familiales très lourdes

### **Séance du jeudi 28 mai 2009**

#### *Discussion et vote*

Afin que la problématique du genre soit bien prise en compte dans la PR, une commissaire d'AGT propose d'amender la deuxième puce de l'article premier de la manière suivante :

- 40 350 francs à titre de frais de mandat à l'Office d'orientation et de formation continue professionnelle pour le développement des places de stages avec Interface Entreprises ainsi que l'accompagnement et l'évaluation continue de l'antenne dans sa dimension du genre avec Cap Egalité.

Un commissaire socialiste déclare que son parti soutiendra l'amendement auquel les socialistes ont collaboré et bien entendu la PR car les auditions ont démontré un besoin évident.

Une commissaire verte émet, elle, suite à un appel à M. Deuel, une petite réserve quant à l'amendement proposé par AGT. Sur le fond, elle est d'accord avec le principe, mais la forme lui pose problème. Le montage financier de la PR a été étudié et calculé avec les acteurs proposés. En ajouter un autre en dernière minute risque de perturber l'équilibre trouvé.

Quant au commissaire libéral, il s'interroge sur quelle base l'égalité pourra être calculée. Or sans base précise, il ne peut pas accepter cet amendement. Il ne soutiendra d'ailleurs pas non plus la PR car aux yeux de son parti, il s'agit là d'un doublon entre Ville et Etat.

AGT se montre favorable à la PR malgré quelques petites résistances sur le principe de

transfert de charges. Mais les auditions ont démontré l'importance de la problématique des jeunes sans formation et l'urgence de proposer des projets dans ce domaine.

Afin de tout de même appuyer la problématique de l'égalité des sexes, une commissaire verte propose une recommandation indiquant que le bilan qui sera fait après 18 mois devra prendre en compte la dimension genre.

La commissaire PDC se dit prête à voter la PR car il est important de travailler le plus en amont possible avec les jeunes. Par contre, elle ne votera pas l'amendement car il représente à ses yeux une dispersion des moyens qui sont déjà très faibles.

Tout comme le PDC, un commissaire UDC pense qu'il est important de travailler le plus en amont possible avec les jeunes et qu'en ce sens il y a un besoin clairement identifié et urgent. Il votera donc la PR dont les montants restent raisonnables selon lui.

Le commissaire radical explique qu'il ne votera ni l'amendement (vice de forme), ni la PR qui représente pour son parti clairement un transfert de charge de la part de l'Etat, ce qui est d'autant moins acceptable qu'en ces temps de crise, la Ville ne peut accepter de charges financières supplémentaires.

Les Verts se disent très favorables à cette PR qu'ils vont soutenir et espèrent que les partis la pérenniseront lors du vote du prochain budget car la problématique des jeunes en rupture est un thème clairement prioritaire à leurs yeux.

Une commissaire socialiste rappelle que dès le départ, elle avait relevé le manque d'informations liées à la question du genre, ce qui s'est confirmé au fur et à mesure des auditions et c'est pourquoi elle soutiendra vivement l'amendement d'AGT qui sera aussi un soutien au travail de La Boîte à Boulot et des travailleurs sociaux hors murs.

Mis aux voix, l'amendement d'AGT est refusé par 5 non (1DC, 1R, 1L, 2UDC), 5 oui (2AGT, 3S) et 2 abstentions (2Ve)

Mise aux voix, la recommandation des Verts est acceptée par 5 oui (2S, 2Ve, 1DC), 4 non (1R, 1L, 2UDC) et 3 abstentions (1S, 2AGT)

Mis aux voix dans son entier, la proposition du Conseil administratif est acceptée par 9 oui (2AGT, 2Ve, 3S, 1DC, 1UDC), 2 non (1R, 1L) et 1 abstention (1UDC)

### **Recommandation de la commission**

Le Conseil municipal recommande que le bilan intermédiaire du projet devra comprendre la dimension du genre.

### **Projet d'arrêté**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif;

arrête:

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif deux crédits budgétaires supplémentaires, à savoir:

- 171 650 francs à titre de subvention à l'association La Boîte à boulot;
- 40 350 francs à titre de frais de mandat pour le réseau Interface Entreprise (géré conjointement par le Département de la solidarité et de l'emploi et celui de l'instruction publique);

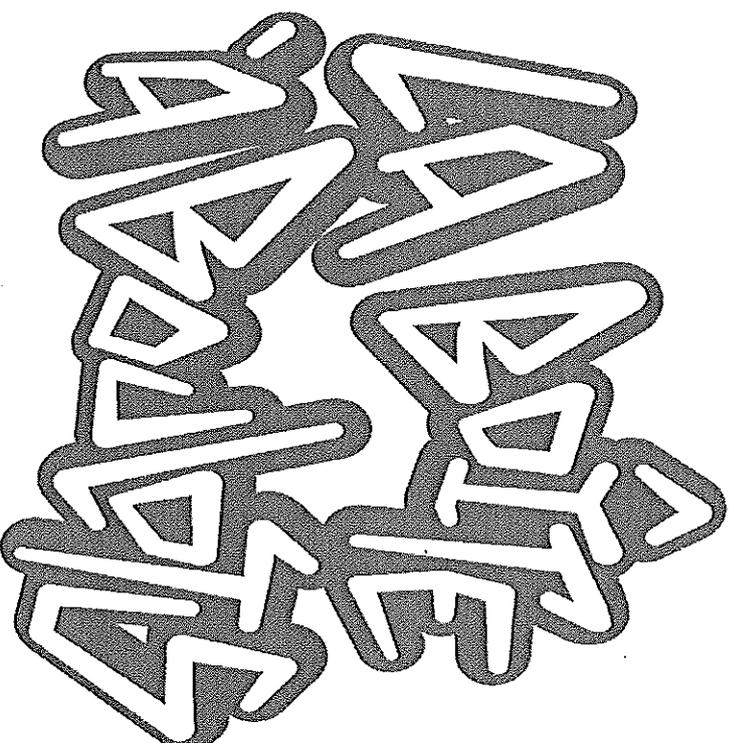
soit au total 212 000 francs, en vue de la création, dès le 1er septembre 2009, d'une Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture.

*Art. 2.* - La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2009 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

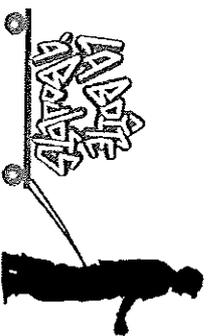
*Art 3.* - La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le centre de coût No 500899 Délégation à la jeunesse,

- compte 365000, OTP S 5100145 « Association La Boîte à boulot », exercice 2009, pour le crédit de 171 650 francs;
- compte 318550, « Prestations pour services divers », exercice 2009, pour le crédit de 40 350 francs.

Audition du 7 mai 2009

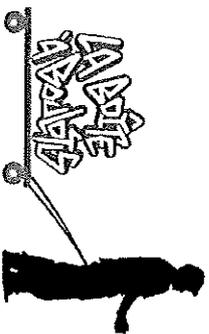


Un souci en moins, une satisfaction en plus



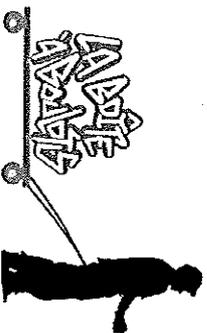
## Buts et Objectifs

- Favoriser l'intégration des jeunes gens dans le monde du travail afin d'éviter d'éventuelles périodes de rupture socio-économique ;
- Sensibiliser les jeunes gens et les partenaires de l'association au monde du travail, ainsi qu'aux droits et aux devoirs de chacun ;
- Promouvoir l'égalité des chances des jeunes gens dans le monde du travail afin de tendre à résorber les discriminations et les préjugés dont ils pourraient être victimes ;
- Identifier et orienter les jeunes gens en situation de rupture socio-économique.



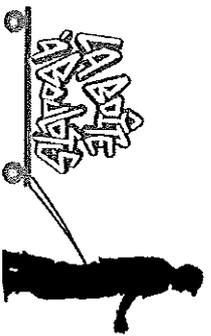
## Comment ça marche ?

- La Boîte à Boulots s'adresse à toute **entreprise, collectivité publique, association, particulier** qui désire proposer du travail à des jeunes gens. **Tout petit boulot de courte durée et ne nécessitant pas de formation particulière** peut être proposé à un jeune inscrit à La Boîte à Boulots ou non encore inscrit.
- Dans le cas où une entité ou un particulier est intéressé, ils signeront ensemble un **contrat de prestations** et la BâB recherchera les jeunes gens disponibles et motivés pour l'aider. Elle signera avec eux un **contrat de travail**. La BâB reste l'employeur du jeune.
- La boîte à Boulots peut aussi servir de **structure administrative** pour les clients qui ont déjà un jeune pour accomplir un petit boulot mais qui aimeraient se décharger des démarches administratives.
- Tarifs: **CHF 1.- l'heure par année d'âge** (plafonnée à 22 ans). Les **cotisations sociales** sont ensuite ajoutées à cette somme, ainsi que **CHF 2.- pour les frais administratifs**. Par exemple, CHF 23,60.- pour un jeune de 18 ans.



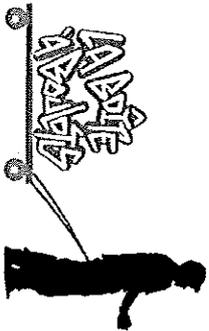
## Historique

- **27 mai 2003**: assemblée constitutive. Diagnostic: manque d'une structure facilitant la recherche de petits boulots pour les jeunes, ainsi qu'une organisation qui puisse déclarer les jeunes effectuant des petits boulots ponctuels et souvent très courts dans le temps;
- **07 novembre 2003**: inauguration au Palladium;
- **Fin 2003**: constat que l'association répond à un réel besoin, 450 jeunes inscrits et 72 petits boulots effectués en moins de 2 mois.
- **2003 à 2008**: consolidation de l'association, augmentation des temps de travail. Aujourd'hui, total de 225%, 3 poste;
- **Fin 2008**: fête des 5 ans, bilan rétrospectif:
  - ✓ 3'386 jeunes inscrits à la BAB
  - ✓ 2'100 jeunes qui ont travaillé
  - ✓ 3'860 salaires versés
  - ✓ 180 clients ayant fait appel aux services de la BAB.



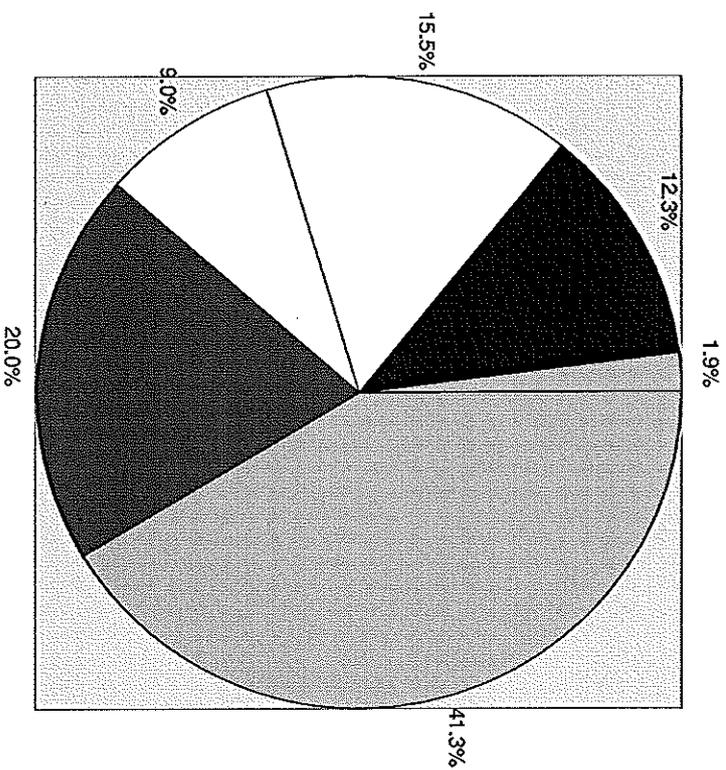
## Profils des jeunes inscrits

Age	Nombre	Pourcentages
15-17 ans	79	51.0%
18-20 ans	40	25.8%
21-23 ans	28	18.1%
24-25 ans	8	5.2%
Total	155	100.0%

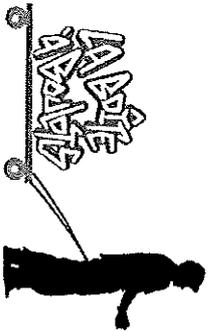


# Profils des jeunes inscrits

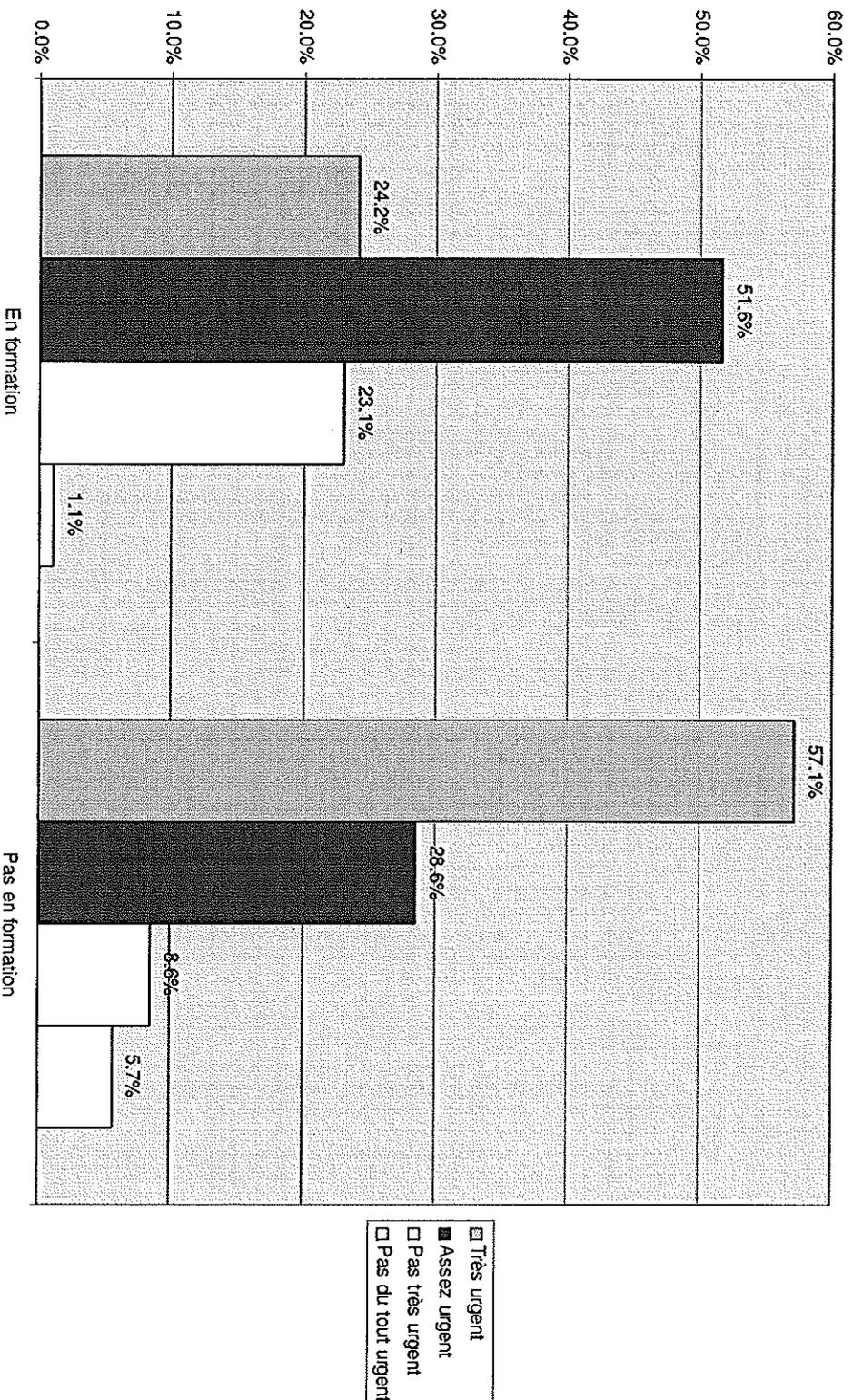
Raisons de la recherche de travail : priorité n°1

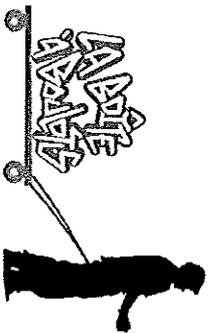


- Argent de poche
- Subvenir à ses besoins
- Avoir une activité
- Acquérir de l'expérience professionnelle
- Financer un projet personnel
- Autre



# Profils des jeunes inscrits

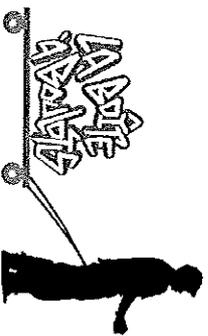




## L'antenne d'insertion VIA

### Objectifs:

- proposer aux env. 500 jeunes en rupture (Ville de Genève) de renouer avec un projet de formation ou d'activité professionnelle;
- Offrir une écoute bienveillante et exigeante, basée sur des contrats écrits, tout au long du processus;
- Contribuer à un changement de perception réciproques entre jeunes et services publics, associations et entreprises.



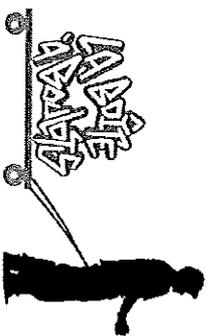
## L'antenne d'insertion VIA: mise en place

### **Eté 09:**

- aménagement des anciens locaux BAB rue des Vieux-Grenadiers;
- diffusion des offres de candidatures pour les 5 postes prévus;
- Préparation des procédures de coordination entre la BAB et l'antenne VIA;
- Vérification des statuts pour d'éventuelles modifications;

### **Automne/hiver 09:**

- Engagement du personnel VIA;
- Premières prises de contacts jeunes + administration publique/entreprises;
- Mise en place des réunions hebdomadaires de l'équipe au complet;
- Intégration comptable de l'antenne VIA dans la comptabilité BAB;
- Intégration d'un représentant du personnel VIA, ainsi qu'un responsable DEJ, au sein du comité BAB;



[www.boiteaboulots.ch](http://www.boiteaboulots.ch)